

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

**DCM2025-076**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 29  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Sophie DEBEAUPTE, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSELIN, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents :** Amélie DAVID, Anne-Marie DESTRES, Geneviève GUIOC, Hervé HOUEL, Jean-Pierre LECECNE, Sylvie LELEDY, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----  
**APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEAU50 :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L 5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°OC2025-07-03-06 en date du 03 juillet 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche exerce aujourd'hui la compétence obligatoire sur la gestion durable de la ressource et la sécurisation de la production ainsi que la compétence à la carte eau potable « production et distribution ».

Le projet de modification statutaire a pour objet de créer le collège électoral de Saint-Pois et d'intégrer celui-ci à la commission production Sée-Sélune et à la commission distribution Sélune Amont.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication des arrêtés préfectoraux de la Manche et de l'Orne portant modification statutaire ;

**Après avoir pris connaissance du projet de statuts et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Accepte la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50).

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-077

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 30  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Sophie DEBEAUPTE, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents :** Amélie DAVID, Anne-Marie DESTRES, Hervé HOUEL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----  
**AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER CENTRE-MANCHE 1 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté en date du 11 juillet 2025, Monsieur le Préfet de la Manche a prescrit une enquête publique unique, dont le siège est fixé à la mairie de Valognes, qui se déroulera du mardi 2 septembre au mardi 14 octobre inclus, portant sur la demande de raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien en mer Centre-Manche 1 (raccordement CM1),

présenté par la société RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité Français et maître d'ouvrage du raccordement CM1.

Cette enquête publique unique portera sur les objets suivants :

- La déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Valognes et Saint-Marcouf pour la création d'une liaison électrique entre la plateforme électrique en mer et le poste électrique de Manuel à l'Etang-Bertrand (50) en application de l'article R.323-6 du code de l'énergie.
- La demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des limites administratives des ports, en application des articles L. 2124-3 et R. 2124-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au bénéfice de la société RTE pour le raccordement CM1.
- La demande d'autorisation environnementale déposée en application des articles L. 181-1 et R.181-1 et suivants du Code de l'Environnement, incluant une autorisation au titre de la loi sur l'eau prévue aux articles L. 214-3 et suivants du code de l'environnement, et tenant lieu :
  - o D'absence d'opposition à déclaration d'installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au II de l'article L. 214-3 ou arrêté de prescriptions applicable aux installations, ouvrages, travaux et activités objet de la déclaration ;
  - o De dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4° du I de l'article L. 411-2 ;
  - o D'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Nature 2000 en application du VI de l'article L. 414-4 ;
  - o D'autorisation unique et agrément prévus respectivement aux articles 20 et 28 de l'ordonnance n°2016-1687 du 8 décembre 2016 relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République Française, lorsqu'ils sont nécessaires à l'établissement des ouvrages de raccordement aux réseaux publics d'électricité afférents ;
  - o D'arrêté d'approbation de la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime situé en dehors des limites administratives des ports, lorsqu'il est nécessaire à l'établissement d'installations de production d'énergie renouvelable en mer ou des ouvrages de raccordement aux réseaux publics d'électricité afférents ainsi qu'à l'établissement des ouvrages d'interconnexion avec les réseaux électriques des États limitrophes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

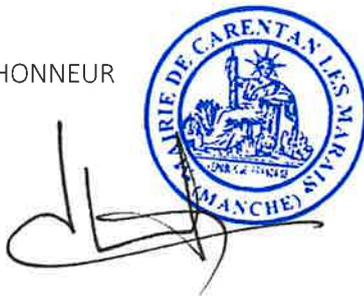
- Émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale du raccordement au réseau électrique du parc éolien en mer Centre Manche 1.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-078

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 30  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Sophie DEBEAUPTE, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

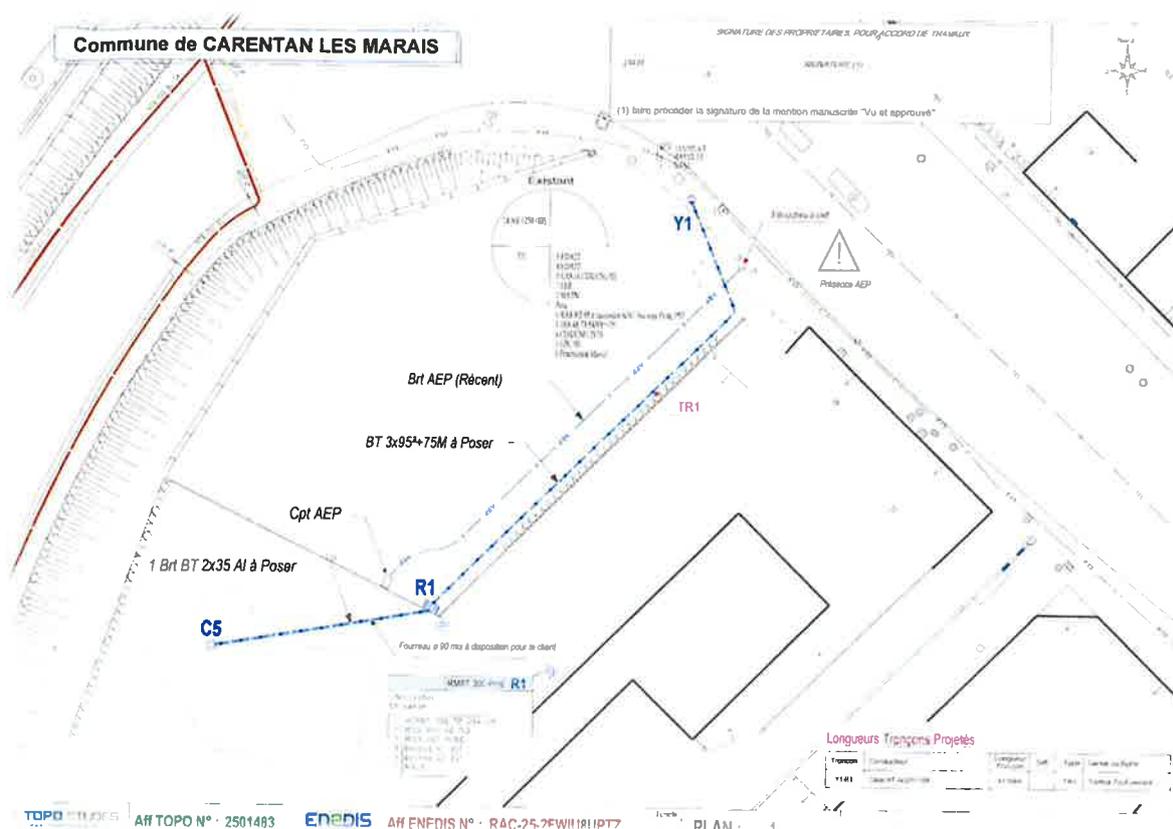
**Etaient absents :** Amélie DAVID, Anne-Marie DESTRES, Hervé HOUEL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----  
**CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – RACCORDEMENT DU 39 RUE DE LA 101EME AIRBORNE A CARENTAN-LES-MARAIS :**

Par courrier en date du 26 mai 2025, la société Enedis indique à la commune de Carentan-les-Marais que pour permettre le raccordement, elle envisage de réaliser des travaux sur la parcelle communale 099-AB-533 située rue de la 101<sup>ème</sup> Airborne.

Une tranchée sera créée pour alimenter la future habitation située sur la parcelle 099-AB-505.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude publique avec Enedis.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR

La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-079

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 30  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Sophie DEBEAUPTE, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents** : Amélie DAVID, Anne-Marie DESTRES, Hervé HOUEL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

TRANSFERT DE BIENS DES COMMUNES HISTORIQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE NOUVELLE DE CARENTAN-LES-MARAIS IMMATRICULÉE SOUS LE NUMÉRO 200 059 707 – COMMUNE NOUVELLE 2016 :

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015 et au vu des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des biens, droits et obligations des communes de Angoville-au-Plain, Carentan, Houesville et Saint-Côme-du-Mont est

transféré à la commune nouvelle de Carentan-les-Marais qui regroupe à compter du 01/01/2016 ces 4 communes, l'existence juridique de ces communes historiques ayant cessé le 31 décembre 2015.

Il est donc nécessaire d'établir les actes qui constatent le transfert de propriété de tous les biens immobiliers des communes historiques au profit de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais.

Il est proposé de donner la délégation de signature pour chaque collectivité de la façon suivante :

- Pour la commune historique de Carentan (identifiée sous le numéro SIREN 215 000 993) à Monsieur Jérôme LEMAITRE, Adjoint au Maire de cette commune.
- Pour la commune historique d'Angoville-au-Plain à Madame Jeannick SOURDIN, Maire déléguée de cette commune.
- Pour la commune historique de Houesville à Monsieur Michel JEAN, Maire délégué de cette commune.
- Pour la commune historique de Saint-Côme-du-Mont à Madame Martine TARDY, Conseillère de cette commune.
- Pour la commune de Carentan-les-Marais (commune créée le 01/01/2016 et identifiée sous le numéro SIREN 200 059 707) à Monsieur Sébastien LESNÉ, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire de cette commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

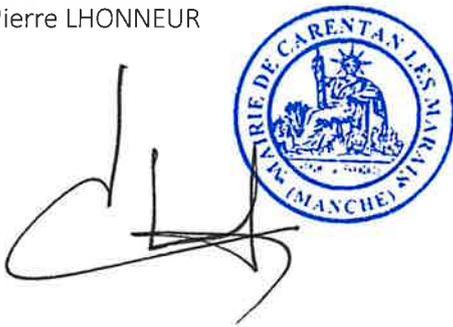
- Approuve le transfert des biens des communes historiques d'Angoville-au-Plain, Carentan, Houesville et Saint-Côme-du-Mont au profit de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais.
- Approuve les délégations de signature pour chaque collectivité comme présentées ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-080

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 30  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Sophie DEBEAUPTE, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents** : Amélie DAVID, Anne-Marie DESTRES, Hervé HOUEL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----

TRANSFERT DE BIENS DES COMMUNES HISTORIQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE NOUVELLE DE CARENTAN-LES-MARAIS IMMATRICULÉE SOUS LE NUMÉRO 200 063 626 – COMMUNE NOUVELLE 2017 :

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 et au vu des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des biens, droits et obligations des communes de Brévands, Carentan-les-Marais, les Veys et Saint-Pellerin est transféré à la commune

nouvelle de Carentan-les-Marais qui regroupe à compter du 01/01/2017 ces 4 communes, l'existence juridique de ces communes historiques ayant cessé le 31 décembre 2016.

Il est donc nécessaire d'établir les actes qui constatent le transfert de propriété de tous les biens immobiliers des communes historiques au profit de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais.

Il est proposé de donner la délégation de signature pour chaque collectivité de la façon suivante :

- Pour la commune historique de Carentan-les-Marais (commune créée le 01/01/2016 et identifiée sous le numéro SIREN 200 059 707) à Monsieur Sébastien LESNÉ, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire de cette commune.
- Pour la commune historique de Brévands à Monsieur Jean-Marc DARTHENAY, Maire délégué de cette commune.
- Pour la commune historique de Les Veys à Monsieur Jean-Claude HAIZE, Maire délégué de cette commune.
- Pour la commune historique de Saint-Pellerin à Madame Sylvie LEBARON, Maire déléguée de cette commune.
- Pour la commune de Carentan-les-Marais (commune créée le 01/01/2017 et identifiée sous le numéro SIREN 200 063 626) à Madame Maryse LE GOFF Adjointe au Maire de cette commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le transfert des biens des communes historiques de Brévands, Carentan-les-Marais, les Veys et Saint-Pellerin au profit de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais.
- Approuve les délégations de signature pour chaque collectivité comme présentées ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-081

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 30  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Sophie DEBEAUPTE, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents** : Amélie DAVID, Anne-Marie DESTRES, Hervé HOUEL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

TRANSFERT DE BIENS DES COMMUNES HISTORIQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE NOUVELLE DE CARENTAN-LES-MARAIS IMMATRICULÉE SOUS LE NUMÉRO 200 085 579 – COMMUNE NOUVELLE 2019 :

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 06 décembre 2018 et au vu des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des biens, droits et obligations des communes de Brucheville, Catz, Carentan-les-Marais, Montmartin-en-Graignes, Saint-Hilaire-Petitville et Vierville est transféré à la commune nouvelle de Carentan-les-Marais qui regroupe à

compter du 01/01/2019 ces 6 communes, l'existence juridique de ces communes historiques ayant cessé le 31 décembre 2018.

Il est donc nécessaire d'établir les actes qui constatent le transfert de propriété de tous les biens immobiliers des communes historiques au profit de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais.

Il est proposé de donner la délégation de signature pour chaque collectivité de la façon suivante :

- Pour la commune historique de Carentan-les-Marais (commune créée le 01/01/2017 et identifiée sous le numéro SIREN 200 063 626) à Madame Maryse LE GOFF Adjointe au Maire de cette commune.
- Pour la commune historique de Brucheville à Madame Irène DUCHEMIN, Maire déléguée de cette commune.
- Pour la commune historique de Catz à Monsieur Marc SCHELLES, Maire délégué de cette commune.
- Pour la commune historique de Montmartin-en-Graignes à Monsieur André PERRAMANT, Conseiller de cette commune.
- Pour la commune historique de Saint-Hilaire-Petitville à Monsieur Lionel LEVILLAIN, Adjoint au Maire de cette commune.
- Pour la commune historique de Vierville à Madame Geneviève GUIOC, Adjointe au Maire de cette commune.
- Pour la commune de Carentan-les-Marais (commune créée le 01/01/2019 et identifiée sous le numéro SIREN 200 085 579) à Madame Valérie LECONTE, Adjointe de cette commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (Gérard VOIDYE est contre)**

- Approuve le transfert des biens des communes historiques de Brucheville, Catz, Carentan-les-Marais, Montmartin-en-Graignes, Saint-Hilaire-Petitville et Vierville au profit de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais.
- Approuve les délégations de signature pour chaque collectivité comme présentées ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR

La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

**DCM2025-082**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 31  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Sophie DEBEAUPTE, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents :** Amélie DAVID, Hervé HOUEL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVEST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**CESSION DE LA PARCELLE 099-ZH-63 SITUÉE ROUTE DE PÉRIERS SUR LA COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DCM2024-094 :**

Le 4 juillet 2023, le Conseil Municipal avait décidé de vendre à la SCIC du VEXIN la parcelle 099-ZH-63 située route de Périers, d'une superficie de 18 357 m<sup>2</sup>.

Le 15 octobre 2024, le Conseil Municipal a voté la modification de la délibération DCM2023-049 car le nom de la société avait été modifiée « SCCV Carentan2024 ».

Par courrier reçu en mairie le 04 août dernier, la SCI du VEXIN demande le transfert de la déclaration préalable ainsi que du permis de construire à la société « SCCV Carentan 2025 ».

L'acquisition de la parcelle 099-ZH-63 sera donc portée par la société « SCCV Carentan 2025 » qui la divisera en deux lots.

Il est donc proposé de reprendre cette délibération car le nom de la société acheteuse a été modifié, cette vente n'étant pas assujettie à la TVA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

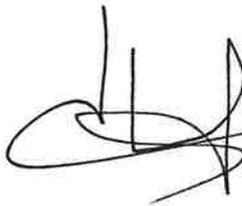
- Autorise Monsieur le Maire à céder la parcelle 099-ZH-63 au prix de 15€ le m<sup>2</sup>, soit 275 355 € net vendeur à la société SCCV Carentan 2025 ou toute autre société à substituer.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ou Madame la 2<sup>nd</sup> adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

**DCM2025-083**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 32  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL a donné procuration à Amélie DAVID, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents :** Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**MODIFICATION DE L'ADRESSAGE SUR LA COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS :**

Dans le cadre de l'adressage, il y a lieu de compléter les précédentes délibérations afin de rectifier deux oublis.

Sur la commune historique de Montmartin-en-Graignes, il y a lieu de procéder à la modification de l'adressage de la parcelle 348-ZR-0031 auparavant adressée 9 Route du Cotentin. Cette parcelle n'étant pas située sur la Route du Cotentin, il y a lieu de dénommer la voie communale d'accès « Rue du Gros talon »

Sur la commune historique de Carentan, il y a lieu d'ajouter la modification du Chemin du Passeux qui devient Chemin du Planeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les deux nouvelles dénominations des rues précitées.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

**DCM2025-084**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 32  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL a donné procuration à Amélie DAVID, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents :** Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION DE SUPPORTS DE POSTES POUR PERMETTRE DES RECLASSEMENTS :**

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et de mettre en concordance les grades avec les fonctionnaires occupés.

Afin de procéder au reclassement des agents de la Cuisine Centrale il est proposé à l'assemblée de créer au titre des besoins de support de postes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

➤ Pour la filière technique :

Un poste d'adjoint technique à temps non complet à 30/35<sup>ème</sup> pour la restauration scolaire à l'école des Roseaux.

Trois postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet dont un au service technique pour le magasin, un au service technique pour la voirie et un à l'école des Hauts-Champs.

Deux postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet dont un à l'école maternelle de Saint-Hilaire-Petitville avec entretien de la salle des fêtes et un à l'école des Roseaux en tant qu'ATSEM.

➤ Pour la filière administrative :

Un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour le service eau et assainissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

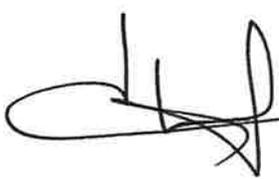
- Approuve la création des supports de postes ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

**DCM2025-085**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 32  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL a donné procuration à Amélie DAVID, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents :** Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE POUR LE TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS POUR LA CIRCULATION DES PIETONS ET CYCLISTES ET LA RÉALISATION DE DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DE VITESSE ET DE TRAFIC :

Dans le cadre des études d'aménagement d'une voie verte sur la route Départementale 974 du rond-point des Palmiers à l'entrée d'agglomération de Saint-Côme-du-Mont, le Département de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux à venir.

Afin d'arrêter les modalités de financement, le projet de convention est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

L'estimation du coût de l'opération pour la commune est de 673 100€ hors taxes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département de la Manche
- Approuve les modalités de financement prévues à la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-086

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 32  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 03.09.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL a donné procuration à Amélie DAVID, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents :** Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----  
FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Dans la perspective des élections municipales de 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder **au plus tard le 31 août 2025** à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la Communauté de Communes sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Cependant, la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux selon :

- Un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
- Être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- Aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la CCBDC doivent approuver une composition du Conseil Communautaire de la CCBDC respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, représentant la moitié de la population totale de la Communauté de Communes ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la Communauté de Communes.

A défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale [*droit commun*] à 50 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCBDC, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la CCBDC, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale [*droit commun*].

Par délibération en date du 2 juillet 2025, les membres du Conseil Communautaire ont mandaté le Président afin qu'il soumette aux Conseils Municipaux des communes membres l'accord local suivant fixant à 49 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CCBDC réparti de la manière suivante :

COMMUNES	REPARTITION DE DROIT COMMUN	ACCORD LOCAL PROPOSÉ
CARENTAN LES MARAIS	19	16
PICAUVILLE	5	5
SAINTE MERE EGLISE	5	4
TERRE-ET-MARAIS	2	2
SAINTE-MARIE DU MONT	1	2
AUVERS	1	2
MEAUTIS	1	2
TRIBEHOU	1	1
BAUPTÉ	1	1
ETIENVILLE	1	1
SAINT-ANDRE DE BOHON	1	1
BLOSVILLE	1	1
LIESVILLE SUR DOUVE	1	1
SAINT-MARTIN DE VARREVILLE	1	1
APPEVILLE	1	1
TURQUEVILLE	1	1
BEUZEVILLE LA BASTILLE	1	1
SAINT-GERMAIN DE VARREVILLE	1	1
NEUVILLE AU PLAIN	1	1
AUDOUVILLE LA HUBERT	1	1
BOUTTEVILLE	1	1
HIESVILLE	1	1
SEBEVILLE	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>49</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (Abstentions : Jacky MAILLARD, Maryse LE GOFF, Laurence HOREL, Sylvie LEBARON, Jeannick SOURDIN par procuration, Lionel LEVILLAIN, Stéphanie DELAVIER par procuration / Contre : Sébastien LESNÉ, Valérie LECONTE, Nicolas GASSELIN par procuration, Jean-Claude HAIZE, Christine DIEULANGARD).

- Décide de fixer à 49 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, réparti comme dans le tableau ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR

La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-087

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 32  
Date de convocation : 19.08.2025  
Date de publication : 01.09.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSELIN, Geneviève GUOIC, Jean-Claude HAIZE, Laurence HOREL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Valérie LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Jean-Marc DARTHENAY a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Valérie LECONTE, Xavier GRAWITZ a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Catherine GUILLAIN, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL a donné procuration à Amélie DAVID, Christian LEHECQ a donné procuration à Michel JEAN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Annie PENNEC, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON.

**Etaient absents :** Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Valérie MILLOT.

Madame Maryse LE GOFF désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits inscrits pour la passation des écritures d'amortissement du budget annexe assainissement.

L'équilibre des sections désormais est le suivant :

Section/sens	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 809 670.44</b>	<b>1 809 670.44</b>
Ecritures réelles	1 269 670.44	1 653 670.44
Ecritures d'ordre	540 000	156 000
<b>Investissement</b>	<b>1 812 260.88</b>	<b>1 812 260.88</b>
Ecritures réelles	1 656 260.88	1 272 260.88
Ecritures d'ordre	156 000	540 000
<b>Total</b>	<b>3 621 931.32</b>	<b>3 621 931.32</b>

De même, en ce qui concerne le budget principal, il est nécessaire d'inscrire des crédits aux chapitres 041 « opérations d'ordre patrimoniales » en dépenses et en recettes d'investissement.

❖ BUDGET PRINCIPAL :

Section investissement :

– Dépenses :

Article 2313.041.020 : « constructions » : + 50 000

– Recettes :

Article 238.041.020 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » + 50 000

La section d'investissement s'équilibre désormais à hauteur de 11 531 129.20

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

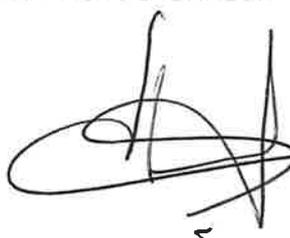
- Approuve la décision modificative du budget assainissement détaillée en annexe.
- Approuve la décision modificative du budget principal détaillée ci-dessus

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 28 août 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



La secrétaire de séance,  
Maryse LE GOFF



**annexe délibération n°DCM2025-086 BUDGET ASSAINISSEMENT 26 AOUT 2025**

Libellé Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé Chapitre par nature	par nature	Libellé Article par nature	BP 2025 et DM1	DM 2
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28031	Frais d'études	8 000,00	- 2 014,00
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2805	Amortissement concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 000,00	- 986,00
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28125	Terrains bâtis	500,00	- 76,00
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28128	Autres terrains	1 000,00	- 426,00
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28131	Bâtiments	57 000,00	- 3 652,81
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28135	aménagements des constructions	5 500,00	- 5 492,90
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28151	Installations complexes spécialisées	8 500,00	2 251,32
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28153	Installations à caractère spécifique	47 500,00	5 085,61
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28156	Matériel spécifique d'exploitation	389 000,00	5 743,52
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28158	Autres	0,00	8 537,00
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28181	et aménagements divers	1 000,00	- 76,94
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28182	Matériel de transport	4 500,00	5 642,00
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	- 34,80
						<b>525 500,00</b>	<b>14 500,00</b>

Libellé Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé Chapitre par nature	par nature	Libellé Article par nature	BP 2025 et DM1	DM 2
dépenses	Investissement	21	Immobilisations corporelles	21532	réseaux d'assainissement	401 250,00	14 500,00
						<b>401 250,00</b>	<b>14 500,00</b>

Libellé Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé Chapitre par nature	par nature	Libellé Article par nature	BP 2025 et DM1	DM 2
dépenses	Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	020	dépenses imprévues	525 000,00	14 500,00
						<b>525 000,00</b>	<b>14 500,00</b>

Libellé Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé Chapitre par nature	par nature	Libellé Article par nature	BP 2025 et DM1	DM 2
recettes	Fonctionnement	70	Produits des services	70611	redevance d'assainissement collectif	1 511 500,00	14 500,00
						<b>1 511 500,00</b>	<b>14 500,00</b>